

Décret n° 2006-197 du 31 Mai 2006 portant ratification de la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Le Président de La République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 14-2006 du 31 Mai 2006 autorisant la ratification de la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète :

Article premier : Est ratifiée la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 mai 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères
et de la francophonie,

Rodolphe ADADA

Annexe :
Cf. loi n°14-2006 du 31 mai 2006 autorisant la ratification
de la convention de l'OUA sur la prévention
et la lutte contre le terrorisme (page 10).

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

Destination	AEROPORTS		
	Libreville	Nkayi	Pointe-Noire
1 ^{er} voyage	2 000 000	1 000 000	300 000
2 ^e voyage	1 000 000	500 000	150 000
3 ^e voyage	500 000	250 000	75 000
4 ^e voyage	250 000	125 000	37 500
5 ^e voyage	125 000	62 500	18 750
6 ^e voyage	62 500	31 250	9 375
7 ^e voyage	31 250	15 625	4 687
8 ^e voyage	15 625	7 812	2 343
9 ^e voyage	7 812	3 906	1 171
10 ^e voyage	3 906	1 953	586
11 ^e voyage	1 953	976	293
12 ^e voyage	976	488	146
13 ^e voyage	488	244	73
14 ^e voyage	244	122	36
15 ^e voyage	122	61	18
16 ^e voyage	61	30	9
17 ^e voyage	30	15	4
18 ^e voyage	15	7	2
19 ^e voyage	7	3	1
20 ^e voyage	3	1	0

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Loi n°14-2006 autorisant la ratification de la charte africaine des droits de l'homme et de la démocratie	10
Loi n°14-2006 autorisant la ratification de la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme	11
Loi n°15-2006 autorisant l'adhésion à la convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif	12
Loi n°16-2006 autorisant l'adhésion à la convention internationale contre le trafic d'organes humains	13

La loi n°14-2006 autorisant la ratification de la charte africaine des droits de l'homme et de la démocratie est promulguée et publiée au Journal Officiel de la République du Congo le 1^{er} juin 2006.

La loi n°14-2006 autorisant la ratification de la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme est promulguée et publiée au Journal Officiel de la République du Congo le 1^{er} juin 2006.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA FRANCOPHONIE

Loi n°15-2006 autorisant l'adhésion à la convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal Officiel
B.P. 3087 Brazzaville